



**Mairie de BULLION**  
**Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 novembre 2020**

Séance du 30 octobre 2020  
Convocation du 3 novembre 2020  
Conseillers municipaux en exercice : 19  
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 19

L'an deux mil vingt, le trois novembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal.

Présents

Monsieur Bruno BLONDEAU, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Eric CHABANNE, Monsieur Albert COLLARD, Madame Sophie COULARDEAU, Madame Patricia FREMAUX, Madame Catherine GABANELLE, Madame Danièle LANGLOIS, Monsieur Patrick LE MOIGNE, Monsieur Michaël LE SAULNIER, Madame Hélène LEMAIRE, Madame Isabelle MARGOT-JACQ, Madame Céline THOMAS, Madame Giulia VALENTE

Représentés

Madame Fabienne BAILLEUX par Madame Hélène LEMAIRE  
Monsieur Patrick BOUCHER par Madame Catherine GABANELLE  
Madame Fabienne HOFFMANN par Monsieur Albert COLLARD  
Monsieur Thierry MARCHAL par Monsieur Patrick LE MOIGNE  
Monsieur Dominique PIERROT par Madame Céline THOMAS

Absents

A été désignée secrétaire de séance : Madame Catherine GABANELLE

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 octobre 2020
2. Règlement intérieur du conseil municipal
3. Désignation des représentants de la commune – Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de Saint-Quentin-en-Yvelines
4. Composition de la commission municipale *Voirie, réseaux*
5. Points d'information
6. Questions diverses.

Le conseil municipal observe une minute de silence en hommage à Monsieur Samuel PATY, professeur de collège, tué à Conflans-Sainte-Honorine le 16 octobre dernier dans le cadre d'un acte terroriste.

Monsieur le Maire rend également hommage à Monsieur Hubert ASPECULO, décédé ce 1<sup>er</sup> novembre, longtemps investi pour Bullion notamment en tant qu'ancien conseiller municipal et membre de plusieurs commissions.

## **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 octobre 2020**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2. Règlement intérieur du conseil municipal**

Les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation.

Le règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

VU l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales,  
VU le projet de règlement intérieur ci-annexé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur ci-annexé,  
DIT que ce règlement est applicable à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

## **3. Désignation des représentants de la commune – Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de Saint-Quentin-en-Yvelines**

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de Saint-Quentin-en-Yvelines est une association loi 1901, créée en 2001 à l'initiative de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, avec le soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

L'ALEC a pour mission d'accompagner les acteurs locaux dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, de manière indépendante, dans une démarche territoriale de développement durable par :

- la promotion de meilleurs usages de l'énergie (dimension environnementale)
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (dimension environnementale)
- la diminution du coût de l'utilisation de l'énergie par la société (dimension économique)
- l'accompagnement au confort énergétique (dimension sociale).

La commune de Bullion a adhéré à l'ALEC par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2014.

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la représentation de la commune au sein de divers organismes intercommunaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Michael LE SAULNIER représentant de la commune à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de Saint-Quentin-en-Yvelines.

## **4. Composition de la commission municipale Voirie, réseaux**

Par délibération des 10 septembre et 6 octobre 2020, le conseil municipal a entériné la composition des commissions municipales. Une candidature tardive a été reçue pour la commission  *Voirie, réseaux*  pour laquelle 2 sièges sont vacants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

MODIFIE comme suit la composition de la commission *Voirie, réseaux* pour le mandat 2020-2026 :

	Elus municipaux	Habitants
Voirie, réseaux	BOUCHER Patrick CHABANNE Eric LE MOIGNE Patrick PIERROT Dominique	AUVRAY Geneviève DOUTAUD Eric DUVANEL Sylvain <b>LANGLOIS Jean-Marie</b> MICHAUX Alain

## 5. Points d'information

- **Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal**

<i>Date décision</i>	<i>Champ de la délégation</i>	<i>Objet</i>
26/10/20	Concessions funéraires	Famille Couchaux (30 ans)
10/10/20	Finances	Virement de crédit du chapitre 22 dépenses imprévues au chapitre 67 charges exceptionnelles (aide immobilière - coiffeur)
19/10/20	Marché public	Centre de loisirs - moins-value 1 018,40€ lot serrurerie
23/10/20	Marché public	Restauration de l'église - moins-value 1 636€ maçonnerie
23/10/20	Marché public	Restauration de l'église - moins-value 935€ serrurerie et vitraux
09/10/20	Marché public	Enfouissement rue de guette - tranche ferme moins-value 5 293,64€ Sobeca
09/10/20	Marché public	Enfouissement rue de guette - tranche optionnelle moins-value 301€ Sobeca
15/10/20	Non préemption	32 rue du lavoir (habitation)
22/10/20	Non préemption	99 rue du Makalu (habitation)
31/10/20	Non préemption	Salle de séminaire + terrain d'emprise, château de Ronqueux

- **Sécurité routière aux abords des écoles**

Monsieur Eric CHABANNE rappelle que chaque année, le Département des Yvelines répartit le produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants en vue notamment de la réalisation d'aménagements au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires.

La commune a sollicité ce financement pour l'acquisition de la signalisation suivante, à installer sur la contre-allée des écoles :

- Panneau limitation 20km/h (ou panneau « zone de rencontre »)
- 2 coussins berlinois (ralentisseurs)
- 3 balises J12 (plots verts) pour empêcher le stationnement sur les zébras.

Le cout total est de 2 603,36€HT, subventionné à 80%. La pose sera réalisée par les services techniques municipaux.

- **Eclairage public – extinction nocturne**

En cette période de confinement, sur proposition de Monsieur Michael LE SAULNIER, le conseil municipal valide l'extinction de l'éclairage public de 22h à 5h30 pour des raisons tant économiques qu'environnementales et pour inciter les habitants à rester chez eux. Le maintien de cette extinction nocturne après le confinement sera débattu en commission Environnement puis lors d'un conseil municipal ultérieur.

## **6. Questions diverses**

Madame Sophie COULARDEAU demande quelles mesures d'accompagnement de la population ont été mises en place par la municipalité dans le cadre de ce second confinement. Monsieur le Maire répond qu'une communication est imminente. La commune pourra organiser des visites à domicile, des transports... Un numéro de téléphone dédié sera mis en place.

Monsieur Albert COLLARD demande à ce que les règles applicables dans le cadre du confinement soient vulgarisées pour les Bullionnais. Monsieur le Maire déplore la tardiveté et les incohérences des informations officielles reçues par la mairie. Il assure toutefois que tous les efforts sont faits pour une communication rapide et claire pour les habitants.

Monsieur Albert COLLARD demande des précisions sur l'avancement du contrat départemental. Monsieur Eric CHABANNE répond que les dernières réserves sont en cours de levée sur le centre de loisirs. Pour la médiathèque et l'espace jeune, le chantier avance malgré quelques retards dus tant à certaines entreprises qu'au maître d'œuvre. L'aménagement de la salle Paragot sera conforme à ce qui a été prévu par l'ancienne municipalité. Des aménagements intérieurs supplémentaires pourront être envisagés en commission Bâtiments.

**Prochain conseil municipal** : le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à 20h45.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.